



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

Cette formation est conforme aux dispositions de **l'arrêté du 27 juin 2017** relatif aux activités privées de sécurité.  
Formation régie par le ministère de l'intérieur

<b>Durée :</b>	175 heures hors examen	<b>Tarif :</b>	Cf. devis
<b>Modalités d'accès :</b>	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -documents justifiant les pré requis -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	<b>Délais d'accès :</b>	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO. Une demande auprès du S.D.I.S du lieu de formation doit être faite au moins deux mois avant la date prévue de l'examen
<b>Personnes en situation de handicap (PSH) :</b>			
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Selon planification Selon planification Chez le client	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 12 <b>Organisation de la formation :</b> présentiel, en continu
<b>Public visé :</b>	Tout public majeur désirant exercer la fonction d'agent de prévention et de sécurité privée		
<b>Prérequis :</b>	<b>Etre agé de 18 ans minimum</b> <b>Etre en possession de l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS</b> <b>Maîtriser la langue française</b> <b>Etre titulaire du certificat SST en cours de validité</b> <b>Pour les ressortissants étrangers hors UE le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français</b>		
<b>Dispenses possibles</b>	<p>Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus à l'arrêté du 27 juin 2017 Art.15</p> <p>Personne titulaire d'une formation SST valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».</p> <p>Personne ayant déjà suivi, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I (cf.. chaque domaine) dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande. Arrêté 27/02/17 Art.4, 5 et 8</p>		
<b>Objectifs :</b>	Acquérir les connaissances, compétences règlementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée		
<b>Méthodes pédagogiques mobilisées :</b>	bac à feu écologique, outils informatiques, moyens de communication...	<b>Outils pédagogiques mobilisés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de formation équipée</li> <li>- Outils informatiques, vidéo projecteur, écran et tableau blanc</li> <li>- Matériel pédagogique conforme au référentiel</li> <li>- Supports de cours remis aux participants</li> <li>- Un poste central ( PC ) sécurité, vidéosurveillance</li> <li>- SSI</li> </ul>
<b>Intervenant :</b>	Formateur qualifié disposant de l'habilitation nécessaire		

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

<b>Modalités d'évaluation :</b>	L'examen est composé de deux épreuves : <ul style="list-style-type: none"><li>· Epreuve théorique</li><li>· Epreuve pratique individuelle</li></ul>						
<b>Sanction de la formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Epreuve théorique ( QCU sur les 14UV )</li></ul> Note supérieure ou égale à 12 : unité de valeur est acquise Note entre 8 et 12 le candidat est ajourné et pourra se représenter à une nouvelle session d'examen Note inférieur à 8 le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module <ul style="list-style-type: none"><li>- Epreuve pratique individualisée ( mise en situation sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat, en cas d'échec le candidat pourra se représenter sur l'exercice pratique de l'UV15 .</li></ul>						
<b>Maintien des connaissances :</b>	3 jours (24h00) tous les 5 ans pour les personnes titulaires d'une formation SST valide 4 jours (31h00) tous les 5 ans pour les personnes qui ne sont pas à jour de formation SST						
<b>Contact :</b>	<table><tr><td><b>Service commercial et administratif :</b></td><td>BALLAND Nathalie et TERVER Emilie</td></tr><tr><td><b>Référent technique et pédagogique :</b></td><td>TERVER Emilie</td></tr><tr><td><b>Référent PSH :</b></td><td>BALLAND Nathalie</td></tr></table> <p><a href="mailto:afsia2@orange.fr">afsia2@orange.fr</a> 03.24.58.38.80</p>	<b>Service commercial et administratif :</b>	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie	<b>Référent technique et pédagogique :</b>	TERVER Emilie	<b>Référent PSH :</b>	BALLAND Nathalie
<b>Service commercial et administratif :</b>	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie						
<b>Référent technique et pédagogique :</b>	TERVER Emilie						
<b>Référent PSH :</b>	BALLAND Nathalie						

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr)

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

### PROGRAMME DETAILLE SELON L'ARRETE DU 27 JUIN 2017

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE MINIMALE
Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure	Maîtriser : - l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ; - l'architecture d'ensemble ; - les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ; - le principe d'exercice exclusif ; - le principe de neutralité ; - la détention et usage des armes ; - le port des uniformes et insignes ; - les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ; - les spécificités des services internes ; - le régime de la carte professionnelle et les téléservices. - les sanctions afférentes au non respect de ces dispositions.	4 heures
		Connaître les dispositions utiles du <a href="#">code pénal</a>	Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : - les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ; - la non-assistance à personne en danger ;	3 heures

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'omission d'empêcher un crime ou un délit ;</li> <li>- l'usurpation de fonctions ;</li> <li>- l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;</li> <li>- l'appropriation frauduleuse ;</li> <li>- le fonctionnement des juridictions pénales.</li> </ul>	
		Application de l' <a href="#">article 73 du code de procédure pénale</a>	Savoir respecter les conditions d'interpellation de l' <a href="#">article 73 du code de procédure pénale</a> .	2 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques	Connaître la législation relative : <ul style="list-style-type: none"> <li>- au respect de la vie privée ;</li> <li>- au respect du droit de propriété ;</li> <li>- aux juridictions civiles ;</li> <li>- à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).</li> </ul>	1 heure
		Connaître les principes de la République Française	Connaître : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les principes de la République notamment la liberté, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine</li> <li>– Les symboles de la République ( devise, emblème national, hymne national ) et le respect qui leur est dû</li> <li>– L'Etat de droit et le respect de l'ordre public</li> </ul>	3 heures
		Respecter la déontologie professionnelle	Respecter : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le secret professionnel ;</li> <li>- les principes déontologiques.</li> </ul> Etre averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques	4 heures

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			associées.	
Module stratégique	Gestion des premiers secours	Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS	Connaître : - le programme national du dispositif de formation sauvetage secourisme au travail de l'INRS ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ; - la conduite à tenir lors de premiers secours. Savoir alerter et secourir.	14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique
	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Savoir analyser les comportements conflictuels	Connaître : - les origines des conflits ; - les différents types de conflits ; - la stimulation et les motivations des conflits ; - les étapes d'un conflit ; - la prévention du conflit.	3 heures
		Savoir résoudre un conflit	Savoir : - traiter une agression verbale ; - gérer les émotions ; - adopter des techniques verbales ; - intervenir par étapes ; - adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.	2 heures
	Transmission des consignes et informations	Savoir transmettre des consignes	Savoir : - mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;	2 heures

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;</li> <li>- transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents.</li> </ul>	
		Réaliser une remontée d'informations	Savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire un compte rendu oral ;</li> <li>- faire un compte rendu écrit ;</li> <li>- faire un rapport.</li> </ul>	3 heures
Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche	Connaître : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sanctions afférentes au non respect des dispositions du livre VI du code de sécurité intérieure ;</li> <li>- la convention collective nationale de la branche Prévention Sécurité.</li> </ul> Savoir mettre en œuvre ces dispositions pertinentes du code de sécurité intérieure.	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
		Connaître les dispositions utiles du <a href="#">code pénal</a>	Etre capable de justifier de ses actions en se référant au cadre légal dans lequel elles s'inscrivent, notamment quant au concept de légitime défense.	2 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées	Etre capable de justifier de ses actions en se référant à ces dispositions.	1 heure

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

<p>Module gestion des risques</p>	<p>Gestion des risques Connaissance des vecteurs d'incendie</p>	<p>Evaluer les risques professionnels Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux</p>	<p>Connaître les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation des risques professionnels ;</li> <li>- le document unique ;</li> <li>- les obligations de l'employeur ;</li> <li>- les principes généraux de prévention ;</li> <li>- les obligations des employés ;</li> <li>- les plans de prévention.</li> </ul> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notion d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;</li> <li>- les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire) ;</li> <li>- l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les différents plans d'intervention ;</li> <li>- les matériels de protection adaptés aux risques industriels ;</li> <li>- le port des équipements de protection individuelle ;</li> <li>- les équipements de protection et moyens d'intervention collectifs ;</li> <li>- notion de système global harmonisé (SGH)</li> </ul> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la classification CLP (classification labelling packaging) ;</li> <li>- les contraintes des zones à atmosphère explosif (ATEX).</li> </ul>	<p style="text-align: center;">7 heures</p>
		<p style="text-align: center;">Initiation au risque incendie</p>	<p style="text-align: center;">Savoir appréhender le phénomène de l'incendie (causes,</p>	<p style="text-align: center;">7 heures dont 3 heures de</p>

**A.F.S.I.A**

*Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A*

*N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795*

*TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024*

**Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)**

**Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)**

**Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646**



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<p>naissance...) et sa propagation.          Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques et des effets de l'incendie sur l'homme ;</li> <li>- les mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud ;</li> <li>- les consignes spéciales et particulières ;</li> <li>- les alarmes (composition, fonctionnement d'un système de détection incendie) ;</li> <li>- les consignes d'intervention ;</li> <li>- l'organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement de l'alarme ;</li> <li>- la mise en sécurité des installations ;</li> <li>- la préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours) ;</li> <li>- les rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement ;</li> <li>- le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention.</li> </ul> <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention ;</li> <li>- intervention coordonnée de plusieurs équipiers.</li> </ul>	mise en situation pratique
		Maîtriser la gestion des alarmes	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion ;</li> </ul>	7 heures dont 4 heures de mise en pratique

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion ;</li> <li>- gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre ;</li> <li>- maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie ;</li> <li>- lire et exploiter une information émanant d'un système de détection incendie ;</li> <li>- évaluer les possibilités d'intervention ;</li> <li>- rendre compte à la hiérarchie ;</li> <li>-organiser l'accueil des secours et faciliter leur Intervention ;</li> <li>- identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation.</li> </ul>	
		Protéger le travailleur isolé	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé.</li> </ul> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI) ;</li> <li>- identifier les différentes composantes d'un système PTI ;</li> <li>- maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI).</li> </ul>	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
		Sensibilisation au risque électrique	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les effets du courant sur le corps humain ;</li> </ul>	2 heures

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de formation et de processus d'habilitation.</li> </ul> Savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les facteurs et les situations d'accident d'origine électrique ;</li> <li>- identifier l'origine de l'électrification ;</li> <li>- analyser le risque électrique.</li> </ul>	
	Prévention des risques terroristes (13 heures)	Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes	Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'Etat) ;</li> <li>- les différents types de terrorisme (Vigipirate) ;</li> <li>- historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ;</li> <li>- méthodologie du terrorisme ;</li> <li>- motivation du terrorisme.</li> </ul>	45 minutes
		Connaître les différentes menaces terroristes	Connaître les différents modes opératoires traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- attentats aveugles ;</li> <li>- attentats suicides ;</li> <li>- prises d'otages et exécution ;</li> <li>- attaques avec armes de guerre.</li> </ul> Connaître les différentes menaces terroristes émergentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) ;</li> <li>- la menace informatique.</li> </ul>	45 minutes
		Connaître les niveaux de risque associés	Comprendre le niveau de risque en France :	1 heure

**A.F.S.I.A.**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre.</li> <li>Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :</li> <li>- processus de raisonnement ;</li> <li>- sites sensibles, population ciblée.</li> </ul>	
		Connaître les différents matériels terroristes	<p>Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice ;</li> <li>- les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ;</li> <li>- les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage ;</li> <li>- les modes de déclenchement piégé, à retardement, contrôlé (ceinture explosif) ;</li> <li>- sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.</li> </ul>	1 heure
		Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	<p>Savoir cultiver son comportement</p> <p>Savoir combattre les habitudes et les routines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être attentif, vigilant et dissuasif ;</li> <li>- respecter les procédures ;</li> </ul> <p>Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme.</p>	1 heure
		Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	<p>Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects.</p> <p>Reconnaître les comportements suspects (le profiling).</p> <p>Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent).</p>	1 heure

**A.F.S.I.A.**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

		Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations.	
	Savoir entretenir sa culture de la sécurité	Savoir utiliser le retour d'expériences. Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité. Savoir s'informer.	30 minutes
	Se protéger soi-même	Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) : - actes réflexes ; - courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique.	2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
	Protéger	Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité.	
	Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque : - témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ; - témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance). Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
	Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :	

**A.F.S.I.A.**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- attitudes et comportements ;</li> <li>- à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ;</li> <li>- connaître les missions du centre opérationnel de police (COP).</li> </ul> Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- être un citoyen sensibilisé.</li> </ul>	
		Sécuriser une zone	Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'urgence et post-attentat ;</li> <li>- contrôle des accès ;</li> <li>- attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ;</li> <li>- prendre en considération le risque de sur-attentat.</li> </ul>	
	Secourir	Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	Connaître : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ;</li> <li>- les blessures par explosions (notions : blast et projectiles).</li> </ul>	30 minutes
		Notions de secourisme "tactique"	Comment agir face à des blessés suite a des plaies par balle (s) ou blessures suite à des explosion (s). Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation. Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ;</li> </ul>	1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			- réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.	
		alerter les secours	Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours.	30 minutes
	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle	Connaître : - évaluation de la dangerosité du conflit - savoir gérer le conflit ; - savoir gérer les conséquences du conflit. Savoir faire : Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité.	9 heures dont 7 heures de mise en pratique
Module gestion des conflits	Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées	Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes	Connaître : - les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress ; - le mécanisme du stress ; - la notion de stress différé et sa gestion post-événement. Savoir : - gérer les effets gênants du stress ; - utiliser les effets positifs du stress ; - maîtriser le stress in situ - appliquer les principes de récupération par la Respiration ; - évacuer la tension ; - protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et	7 heures dont 4 heures de pratique

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			proportionnée face à une agression ; - agir en état de nécessité.	
Module stratégique	Connaissance de l'outil informatique Transmission	Connaître les outils de transmission Savoir transmettre des consignes	Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur. Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique, etc.). Savoir : - rédiger une main courante ; - exploiter un logiciel de main courante électronique.	2 heures
Module professionnel	Surveillance et gardiennage	Appliquer les techniques d'information et de communication Savoir transmettre les consignes et les informations	Savoir : - travailler sa présentation et son attitude : savoir-être professionnel et savoir vivre ; - accueillir, informer, orienter ; - lecture de plan ; - adapter sa communication verbale et non verbale ; - maîtriser le fonctionnement des moyens de transmission ; - transmettre un compte rendu oral immédiat en cours d'action ; - transmettre les consignes ; - transmettre les informations ; - gérer un appel suspect : compte rendu d'appel et L'alerte aux forces de police ou de gendarmerie nationales.	8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
		Préparer la mise en œuvre des missions de	Savoir :	6 heures dont 2 heures de

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

		l'agent de prévention et de sécurité (APS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes, définir l'équipe) ;</li> <li>- définir les possibilités d'action sur place ;</li> <li>- accueillir et intervenir en coordination avec les forces de police et gendarmerie ;</li> <li>- appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion ;</li> <li>- réserver des traces et des indices.</li> </ul>	mise en situation pratique
		Savoir contrôler les accès	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie, ...).</li> </ul> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement ;</li> <li>- filtrer de l'accès des véhicules (véhicules légers, véhicules de transport...) ;</li> <li>- filtrage l'accès des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs...) ;</li> <li>- contrôler des objets et des matériels.</li> </ul>	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
		Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité	<p>Connaître et maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le matériel ;</li> <li>- les documents ;</li> <li>- la gestion de flux de personnel et des intervenants ;</li> <li>- la gestion des clés ;</li> <li>- l'utilisation des moyens de communication.</li> </ul>	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

		Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis ;</li> <li>- adapter son comportement lors d'une ronde ;</li> <li>- comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.</li> </ul>	13 heures, dont 9 heures de mise en situation pratique
		Application de l' <a href="#">article 73 du code de procédure pénale</a> dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les conditions d'appréhension fixées à l'<a href="#">article 73 du code de procédure pénale</a> ;</li> <li>- définir les missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• filière surveillance (agent de sécurité, chef de poste, agent de sécurité cynophile, agent de sécurité mobile, agent de sécurité filtrage...)</li> <li>• filière distribution ;</li> <li>• filière incendie.</li> </ul> </li> </ul> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires.</li> </ul>	7 heures
Événementiel		Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux)</li> <li>- le cadre légal des rassemblements ;</li> <li>- la sécurisation des spectacles et concerts ;</li> <li>- la gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les</li> </ul>	5 heures

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat) ; - les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles.	
		Identifier les acteurs d'un événement	Savoir : - reconnaître tous les acteurs autres que le public (organisateur, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, VIP) ; - se positionner en fonction du type de public.	1 heure
		Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements	Savoir : - identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte) ; Connaître : - les moyens d'identification des différentes familles d'accès ; - les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette) ; - la fraude et les litiges.	1 heure
		Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité	Connaître : - le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières ; - les modalités d'agrément des personnels du secteur privé ;	7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

#### AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE - TFP – APS

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- les sanctions en cas de non-respect du cadre légal ;</li> <li>- le domaine d'application des palpations de sécurité ;</li> <li>- les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions.</li> </ul> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appliquer les consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage ;</li> <li>- adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation ;</li> <li>- prendre en compte les mineurs et les personnes en situation de handicap.</li> <li>- effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage ;</li> <li>- effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte.</li> </ul>	
	Télesurveillance et vidéoprotection	Systèmes de télesurveillance et de vidéosurveillance	<p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le corpus juridique de la télesurveillance et de la vidéosurveillance ;</li> <li>- la chaîne de télésécurité ;</li> <li>- le schéma d'installation de la vidéosurveillance.</li> </ul>	7 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646